

DÉLIBÉRATION



MAIRIE
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 1^{er} juin, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 25 mai 2023

| | |
|--------------------------------|----|
| <u>Nombre de Conseillers :</u> | |
| En exercice : | 11 |
| Présents : | 9 |
| Suffrages exprimés : | 10 |
| <u>Vote :</u> | |
| Pour : | 10 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Mme Gladys SIRE, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.

Absents excusés : Mme Sylvie BAZILLE, M. Éric INGWILLER

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. Éric INGWILLER donne pouvoir à M. Thomas LHOMMEAU

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

2.2.1. Rupture conventionnelle avec Virginie TAKERKART et Nicolas CHAUVINEAU de la boulangerie-pâtisserie située 10 rue Étienne Saby

Monsieur le Maire propose de donner suite à la demande de Nicolas CHAUVINEAU et Virginie TAKERKART concernant la rupture du bail commercial signé le 13 juillet 2017 à l'étude de maître FAVREAU pour la société « Tout en douceur » qui était en formation à cette date.

Nous avons reçu le 1^{er} juin 2023, un mail de Nicolas CHAUVINEAU et Virginie TAKERKART que vous trouverez ci-dessous :

« Nous soussignons Virginie et Nicolas Chauvineau, souhaitons mettre un terme à notre bail commercial se situant au 10, rue Étienne Saby, le 1er juin 2023.

Cordialement, Virginie et Nicolas Chauvineau »

Ce bail concernait la boulangerie-pâtisserie du 10 rue Étienne Saby 86160 Champagné-Saint-Hilaire, il a débuté le 1^{er} juillet 2017. Cette rupture de bail conventionnelle interviendrait le 1er juin 2023. De ce fait, le loyer du mois de juin 2023 ne serait pas dû.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal, autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à donner suite à la rupture du bail commercial entre les gérants de la société « Tout en douceur » Nicolas CHAUVINEAU et Virginie TAKERKART et la commune de Champagné-Saint-Hilaire pour la boulangerie/pâtisserie située 10 rue Étienne Saby et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

AR Prefecture

086-218600526-20230601-20230607_EC_03-DE
Reçu le 07/06/2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
En mairie, le 1^{er} juin 2023

Le secrétaire de séance,
Olivier PIN



Le Maire,
Gilles BOSSEBOEUF



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AR Prefecture

086-218600526-20230601-20230607_EC_03-DE
Reçu le 07/06/2023